



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 19 mai 2022

Présidence : Olivier FREMIOT

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Francis BERNAVILLE

Absent excusé : - Marcel CULEDDU - André ANTONINI

Assiste : Olivier FERNANDEZ

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Suivi Feuille de match informatisée (Fmi)

*Résultat avec erreur ou manquant

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension terrain

*Obligations clubs

*Situation Financière des clubs

*Retraits/Forfaits Généraux

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 30 avril et 1^{er} mai :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 19 mai.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

01-mai

Coupe 77 Seniors

rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. FM papier reçue
Cesson Vsd Es 2 - Emerainville 1 **Aucune connexion des 2 clubs**
Avertissement Cesson

Week-end des 7 et 8 mai :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 26 mai.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

08-mai

Seniors D2 Poule B

Champs 1 - Avon Us 2 **FM Papier reçue**

08-mai

U16 D1

Ozoir 1 - Le Mee Sp. Sect Foot 1 **FM Papier reçue**

08-mai

U16 D1

Briard S.C. 1 - Mitry Mory 1

08-mai

U18 D1

Gretz Tournan 1 - Quincy 1

08-mai

U16 D3 Poule B

Champs 3 - Magny 1 **FM Papier reçue**

RESULTAT AVEC ERREUR OU MANQUANT

Match 23670621 Pays Crecois 1 – Val de France/Esbly 1 U18 D2A du 15/05/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de Pays Crecois informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de Pays Crécois indique à la Commission que le score était de 1 but à 1 en et non de 2 buts à 1 en faveur de Val de France/Esbly

Considérant que le club de Val de France/Esbly confirme les informations transmises par le club de Pays Crecois

La Commission,

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 1 buts à 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23737338	14/05/2022	U14	D4B	ESBLY 1	DAMMARTIN 1
23737531	14/05/2022	U14	D4D	BOISSISE 1	LE MEE 2
23706554	15/05/2022	CDM	D2A	CROISSY 5	NANTEUIL 5
23701106	15/05/2022	+45 ANS	Gpe D	ISLES LES VILLENNOY 21	LAGNY 22
23670711	15/05/2022	U18	D2B	MEAUX ADOM 1	ROISSY/LESIGNY 2
23670712	15/05/2022	U18	D2B	COURTRY 1	NANTEUIL 1
23654025	17/05/22	SENIORS	D2B	LOGNES 2	VAL DE France 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23670192	08/05/2022	U18	D1	GRETZ TOURNAN 1	QUINCY 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23670819	24/04/22	U18	D2 C	VARENNES 1	LE MEE SPORTS 1
<i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant VARENNES 1 et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur LE MEE</i>					
Suite au courriel du club de VARENNES, la Commission après vérification, accuse réception de la Feuille de match en date du 24/04/2022, la sanction ci-dessus est donc annulée le score de la rencontre enregistré (0-3)					
23734872	24/04/22	U16	D3 A	ST MARD 1	VILLEPARISIS 2
<i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant ST MARD et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur VILLEPARISIS</i>					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS MATCHS SANS DATE DE JEU

Match 23661809 Breuilloise 5 – Isles les Villenoy 5 CDM D1

Considérant que la rencontre programmée par la Commission le 19/05/2022 n'a pu avoir lieu en raison de l'avis de la Commission des Terrains et de l'état de ce dernier.

La Commission,

Décide de planifier par défaut la rencontre au 01/06/2022 à 20 heures 30

La Commission demande au club de recevant de fournir au plus tard au 25/05/2022, un terrain repli, celui-ci disposant d'un éclairage permettant le déroulement d'un match en nocturne

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates	
			Ancienne	Nouvelle
23714479	Emerainville 2 – Briard SC 2	Seniors D4C	01/05/2022	02/06/2022
23706221	Emerainville 5 – Verneuil 5	CDM D2B	01/05/2022	01/06/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire) :

Au 01/06/2022 et 02/06/2022 pour les clubs ayant déjà des rencontres au 18/05 et 19/05/2022

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

- Concernant les rencontres prévues les 01/06/2022 et 02/06/2022, dans le cas où aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validé au plus tard au 25/05/2022, l'horaire des rencontres serait de **20h30**

COUPES

N°Match	Equipes	Tour	Catégorie Compétitions	Dates	
				Ancienne	Nouvelle

24511000	Val de France/Esbly 1 - Vaux Rochette 1	1/2	U18 Coupe 77	-	02/06/2022
----------	---	-----	--------------	---	------------

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres.

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire):
Au 02/06/2022

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

- Concernant les rencontres du 02/06/2022, dans le cas où il n'y aurait aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validé au plus tard au 24/05/2022, l'horaire de la rencontre serait de **20h00** pour la rencontre U18.

Jeudi 19 mai 2022

Match 23706210 Emerainville 5 – Coubert 5 CDM D2B du 19/05/2022

Demande de modification de d'horaire par courriel du club de **EMERAINVILLE** pour disputer la rencontre à 20h00 au lieu de 20h30
Accord du club de COUBERT

Week-end du 21 et 22 mai 2022

Match 23703827 Etrepilly 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 22/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'ETREPILLY

Match 23737235 Courtry 2 – Goellycompans/Mitry 3 U14 D4A du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GOELLYCOMPANS/MITRY** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 15h30

En attente accord du club de COURTRY

Match 23661381 Quincy 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR

Match 23703827 Etrepilly 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 12/06/2022 au lieu du 22/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Match 23661181 Montereau 2 – Brie Est FC 1 U14 D2B du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 14h00

Accord de la Commission

Match 23735327 Petit Morin 1 – Brie Est FC 1 U16 D3B du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PETIT MORIN** pour disputer la rencontre le 12/06/2022 au lieu du 22/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Match 23661293 Val d'Europe 2 – St Pathus 1 U14 D3A du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 16h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Match 23734867 Collegien 1 – Plaine/Claye S. 3 U16 D3A du 22/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de COLLEGIEN pour disputer la rencontre le 21/05/2022 à 19h00 au lieu du 22/05/2022 à 13h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PLAINE France/CLAYE

Match 24035190 Pontault Portugais 1 – Goellycompans/Mitry 2 U18 D3A du 22/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTAULT PORT pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 13h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GOELLYCOMPANS/MITRY

Match 23661381 Quincy 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de QUINCY pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR

Match 23670543 Ponthierry 1 – Melun FC 3 U16 D2C du 22/05/2022

Considérant l'organisation d'une rencontre du tour préliminaire de la Coupe de France 2022/2023 à 14h30 sur les installations de Ponthierry

La Commission décide de programmer la rencontre en référence à 12h30

Match 24035323 Mormant FC 1 – Servon/Chevry 1 U18 D3B du 22/05/2022

Considérant l'organisation d'une rencontre du tour préliminaire de la Coupe de France 2022/2023 à 14h30 sur les installations de Mormant

La Commission décide de programmer la rencontre en référence à 12h30

Match 23735724 Hericy 1 – Avon 2 U16 D3E du 22/05/2022

Considérant l'organisation d'une rencontre du tour préliminaire de la Coupe de France 2022/2023 à 14h30 sur les installations de Vulaine s/ Seine

La Commission décide de programmer la rencontre en référence à 12h30

Match 23735463 Nanteuil 1 – Breuilloise 1 U16 D3C du 22/05/2022

Considérant l'organisation d'une rencontre du tour préliminaire de la Coupe de France 2022/2023 à 14h30 sur les installations de Nanteuil les Meaux

La Commission décide de programmer la rencontre en référence à 12h30

Match 23670812 Varennes 1 – Avon 1 U18 D2C du 22/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VARENNES pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

Considérant l'organisation d'une rencontre du tour préliminaire de la Coupe de France 2022/2023 à 14h30 sur les installations de Varennes sur seine.

La Commission décide de valider la demande de modification d'horaire

Match 23670631 St Thibault 1 – Val de France/Esbly 1 U18 D2A du 22/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ST THIBAULT pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13h00

Demande annulée suite à modification de l'horaire de la rencontre de Coupe de France

Demande de modification d'horaire via courriel du club de ST THIBAULT pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de VAL DE FRANCE

Mardi 24 mai 2022

Match 23661655 Briard SC 1 – Chelles 1 U14 D1 du 24/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHELLES pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 18h30 au lieu du 24/05/2022 à 19h00

Accord du club de CHELLES

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, l'équipe de BRIARD SC a déjà une rencontre de programmée le 19/05/2022 et ne peut donc jouer 2 jours consécutifs.

Jeudi 26 mai 2022

Match 23655248 Thorigny FC 1 – Savigny FC 2 Seniors D3D du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de THORIGNY pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au stade du Moulin à Vent au lieu du 26/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SAVIGNY

Match 23655429 St Germain Laval 1 – Gatinais VL 1 Seniors D3F du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de ST GERMAIN LAVAL pour disputer la rencontre le 08/05/2022 à 15h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL

Match 23701034 Vaires 21 – FC Cosmo 21 +45 ANS Gr.C du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VAIRES pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 26/05/2022

Absence d'accord du club de FC COSMO, la rencontre reste maintenue au 26/05/2022

Match 23655250 Bussy 2 – Pontault UMS 2 Seniors D3D du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BUSSY pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 26/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

Match 23662515 Pontault Portugais 12 – Val de l'Yerres 11 Vétérans D3B du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE L'YERRES pour disputer la rencontre le 25/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE L'YERRES pour disputer la rencontre le 19/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 9h30

En attente accord du club de PONTAULT PORTUGAIS

Match 23653689 Pontault UMS 1 – Pontault Portugais 1 Seniors D1 du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTAULT PORTUGAIS pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

Match 23655068 Val de l'Yerres 1 – Breuilloise 1 Seniors D3B du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE L'YERRES pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 20h30 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BREUILLOISE

Match 23661295 Goellycompans/Mitry 2 – Champs 3 U14 D3A du 21/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de GOELLYCOMPANS/MITRY pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h30

Accord de la Commission

Match 23654138 Savigny 1 – Boissise 1 Seniors D2C du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de BOISSISE pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SAVIGNY

Match 23714346 St Thibault FC 3 – Val d'Europe 3 Seniors D4B du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 26/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST THIBAULT FC

Match 23654979 Meaux ADOM 2 – St Mard 1 Seniors D3A du 26/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre à 16h00 au stade Corazza (N°3) au lieu de 15h00 au stade du Respect

En attente accord du club de ST MARD

Week-end du 28 et 29 mai 2022

Match 23661121 Combs 1 – Avon US 1 U14 D2C du 28/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 21/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 au lieu du 28/05/2022

En attente accord du club de AVON

Match 23737254 Villeparisis 3 – Othis 1 U14 D4A du 28/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 ou le 07/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

Match 23735883 Varennes 1 – Ol. Loing 1 U16 D3F du 29/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL. LOING** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19h30 au lieu du 29/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VARENNES

Match 23703859 Villenoy 12– Jouarre 11 Vétérans D4A du 29/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 au lieu du 29/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLENOY

Match 23737535 Hericy 1 – Boissise 1 U14 D4D du 28/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 à 18h30 au lieu du 28/05/2022 à 15h30

En attente accord du club de HERICY

Match 23735880 Boissise 1 – Fontainebleau 2 U16 D3F du 29/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 31/05/2022 à 20h00 au lieu du 28/05/2022 à 12h00

En attente accord du club de FONTAINEBLEAU

Match 23701411 Bagneaux Nem. 21 - Avonnaise 21 VET+45 G du 29/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 au lieu du 29/05/2022 à 9H30

En attente accord du club de AVONNAISE US FOOT

Match 23661644 Longueville/Provins 1 – Champs 2 U14 D1 du 28/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de CHAMPS

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 23701417 Avonnaise 21 – Bocage Amicale 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVONNAISE US FOOT** pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20H00 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

En attente accord du club de BOCAGE AMICALE

Dossier en cours d'examen

Match 23701414 Fontainebleau 21 – Moret Veneux Sab 21 VET+45 G du 05/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

Accord du club de MORET VENEUX SAB.

Dossier en cours d'examen

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

Match 23661277 Courtry 1 – St Pathus 1 U14 D3A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 18h30 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS

Match 23737220 Val d'Europe 3 - Courtry 2 U14 D4A du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.

Club de SERVON

Considérant le problème d'occupation rencontré par le club de Servon FC le 05/06/2022.

Considérant qu'il y a 3 matchs prévus le dimanche matin sur le même terrain.

Considérant que la rencontre CDM R1 Servon 5 – Ivry Desportiva 5 est prioritaire.

Considérant que pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat, le même jour à l'heure officielle.

La Commission demande au club de Servon de fournir un terrain de repli pour les rencontres listées ci-dessous :

Vétérans D4B Servon 11 – Mormant FC 11

+45 Ans Gpe E Servon 21 – Ozoir 21

A défaut de terrain de repli, la ou les rencontres pourraient être inversées.

Match 23735624 Savigny FC 3 – Fontenay Tre. 1 U16 D3D du 05/06/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 04/06/2022 à 18H00 au lieu du 05/06/2022 à 13H00

En attente accord du club de FONTENAY

Dossier en cours d'examen

Match 23670034 Gretz Tournan 1 – Montereau 1 U16 D1 du 05/06/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 05/06/2022

En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

Dossier en cours d'examen

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Melun FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022,

« ... Match 23654127

Melun FC 3 – Bagneaux Nemours 3

Seniors D3C du 27/03/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 28/03/2022 à :

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 01/04/2022 à l'équipe SENIORS 3 du FC MELUN pour acte de brutalité envers officiel, envahissement de terrain en vertu des articles 13 et 2.1.b du Règlement Disciplinaire du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football...»

La Commission informe le club de FC MELUN que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Melun FC 3 – Boissise Pringy 1 du 29/05/2022 (sous réserve de la procédure disciplinaire en cours)

Le club de MELUN FC se doit donc de présenter un terrain de repli, Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de Bagneaux Nemours:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/04/2022,

« ... Match 23669991

Bagneaux Nem. 1 – Melun 2

U16 D1 du 20.02.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D1 de Bagneaux Nemours pour envahissement de terrain, coups sur joueurs et dirigeant et comportement inapproprié et excessif du gardien du stade et de son fils. (.../...) ...»

La Commission informe le club de BAGNEAUX NEMOURS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Bagneaux Nemours 1 – Gretz Tournan 1 du 22/05/2022

Après réception du courriel du club de Bagneaux Nemours, informant la Commission que la rencontre aura lieu sur le terrain du stade Jean BOUIN à Montereau

Considérant que le club de Bagneaux Nemours n'a pas transmis l'accord du propriétaire de l'installation.

Considérant que le club de Bagneaux Nemours ne dispose pas de terrain de repli,

Par ces motifs,

La Commission décide d'annuler la rencontre du 22/05/2022

Le dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de la Commission

Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 du 26/05/2022

Le club de BAGNEAUX NEMOURS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Bagneaux Nem.

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS

**La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :
Extrait RSG District 2021/2022**

CHANGIS (518219)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

• **+ 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)**

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

• Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

- **Concernant la rencontre du 26/05/2022, Changis 1 – Le Pin Villevaudé, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 24/05/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**
- **Concernant la rencontre du 29/05/2022, Goellycompans 1 - Changis 1, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 26/05/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**
- **Concernant la rencontre du 05/06/2022, Changis 1 – Trilport 1, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 020/6/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 :
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de BRIE FC :

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.

Clubs de COMBS LA VILLE CA et REUNIONNAIS DE SENART :

Stade A. Mimoun fermé le dimanche 1^{er} mai, dimanche 8 mai et jeudi 26 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de COMBS CA doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

ST MARD 1

U16 D3A

MORET-VENEUX 1

U18 D3B

Erratum, après vérification, l'équipe de Moret n'a fait que 2 forfaits.